

ANNEXE A1

Adresse :
506, rang 5
Ste-Clotilde-de-Horton
J1Z1G5

No de lots :
5 480 686

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p>	

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **PUITS ARTÉSIEN** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
2. **CERTIFICAT DE LOCALISATION** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue tel que vu. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, mais un certificat de localisation a été commandé. L'acheteur s'en déclare satisfait.
3. **LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
4. **ZONE INONDABLE** : Il y aurait une zone inondable sur la propriété. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
5. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude.
6. **FOSSE SEPTIQUE** :

Fosse septique de	1000	Galons	Vendus tels quels
La fosse est faite pour un	4	Chambres	Également vendus tels quels. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre de chambres, il devra s'assurer d'avoir la fosse et le champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et

			environnementales et le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ.
--	--	--	---

7. **INSTALLATIONS SEPTIQUES** : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations septiques et, à la suite des vérifications avec la municipalité où nous n'avons pu avoir aucun document (sauf ci-joint si applicable), il est difficile au courtier inscripteur de démontrer la nature et la conformité des installations septiques. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
8. **TAXES MUNICIPALES** : Aucun compte de taxe municipal ne sera fourni car le terrain n'a pas encore été évalué par la municipalité.

Date : 27-07-22

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

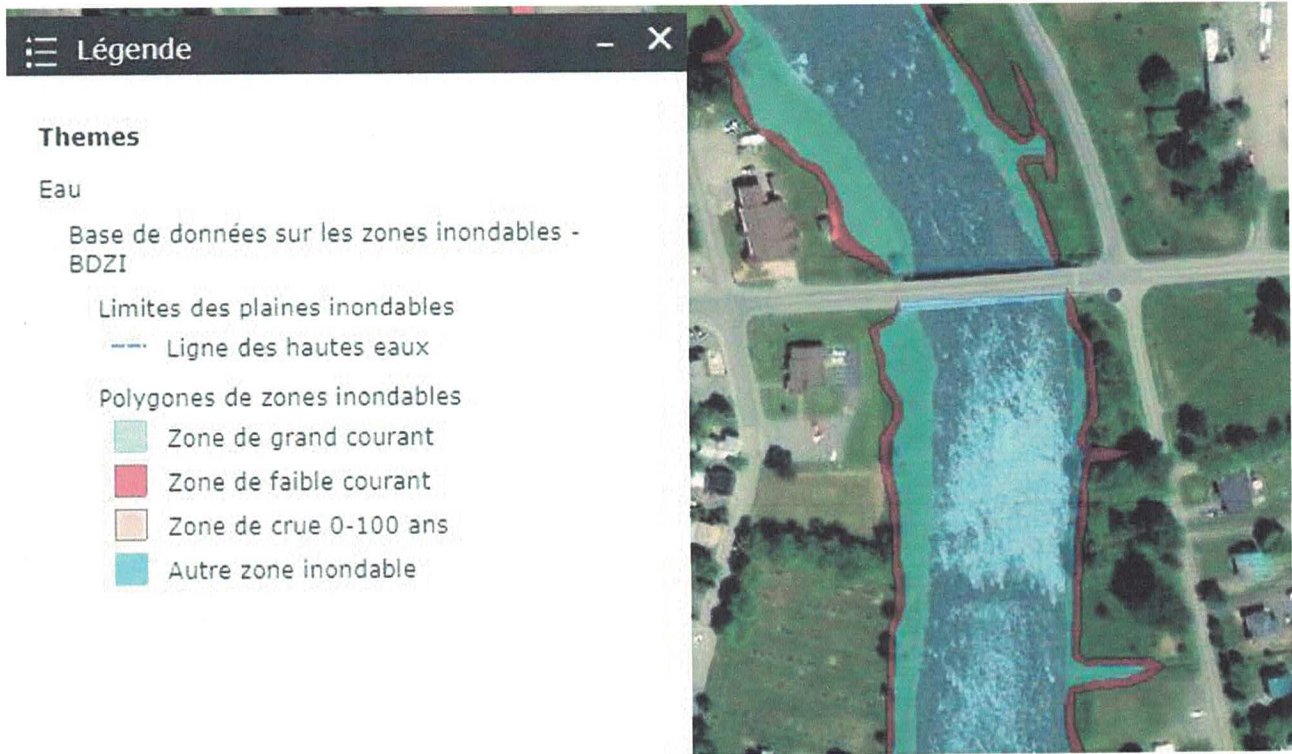
PAG _____

_____	_____	_____	_____
Acheteur 1	date	Vendeur 1	date
_____	_____	_____	_____
Acheteur 2	date	Vendeur 2	date

Zone inondable Vue Aérienne

Adresse :
506, 5e rang
Ste-Clotilde-de-Horton
J1Z1G5

Lot(s) :
5 480 686



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques